

RÈGLEMENT RÉGIONAL FÉMININ ROUTE 2021

I. Obligations de participation aux épreuves :

- Pour les Minimes / Cadettes / PC / PCO:

Dès lors qu'une épreuve Féminines Minimes / Cadettes / PC/PCO est organisée en Bretagne **le dimanche ou un jour férié** dans le département du club d'appartenance, **les Féminines ne pourront pas participer aux épreuves masculines la veille, le jour et le lendemain** si elles ne participent pas à la course féminine.

- Pour les Juniors / Seniors (1ère, 2ème et 3ème Ct) :

Dès lors qu'une épreuve Féminines Juniors / Seniors est organisée en Bretagne, les féminines ne pourront pas participer aux épreuves masculines **en Bretagne et Comité Régionaux limitrophes (Normandie, Pays de la Loire et Centre Val-de-Loire) le jour, la veille et le lendemain** si elles ne participent pas à la course féminine.

Exception : les féminines Minimes / Cadettes / Juniors / Seniors pourront déroger au point I. de ce règlement si une épreuve est organisée par leur club.

Les féminines toutes catégories confondues y compris les Minimes / Cadettes, devront OBLIGATOIREMENT participer au Championnat de Bretagne, sinon elles ne pourront participer à aucune autre épreuve la veille, le jour et le lendemain.

Les Championnats Départementaux féminins sont ouverts à toutes les féminines et non limités aux féminines du département concerné.

II. Dérogation :

A titre exceptionnel, **une dérogation** (lien téléchargement à mettre) pourra être accordée pour les féminines en phase de préparation spécifique pour un objectif national ou international et cas particuliers.

Pour les féminines de la DN, il faudra que cette demande soit validée par le CTR puis par la Commission Régionale des Féminines.

Ces dérogations devront obligatoirement être adressées, par mail au Comité de Bretagne de Cyclisme (contact@ffc-bretagne.com) dans un délai de **10 jours minimum avant l'épreuve.**

III. Catégories imposées 2021

Compte tenu du contexte spécifique de la saison 2020 la FFC n'a pas établi de classement National Femmes. De ce fait, toutes les féminines sont reconduites à minima dans leur catégorie sportive 2020 pour la saison 2021.

Les féminines appartenant à un groupe sportif UCI ne sont pas concernées par les points I. et II.